

RCS : MEAUX  
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00828  
Numéro SIREN : 400 461 950  
Nom ou dénomination : SFR FIBRE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2021 sous le numéro de dépôt 9551

**SFR FIBRE SAS**  
Société par actions simplifiée au capital de 78.919.817,50 euros  
Siège social : 10 rue Albert Einstein – 77420 Champs-sur-Marne  
400 461 950 RCS Meaux  
(la « **Société** »)

---

**PROCES-VERBAL**  
**DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 28 JUIN 2021**

---

L'an deux mille vingt-et-un  
Le vingt-huit juin,  
A huit heures trente,

YPSO FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 74.707.200 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 484 348 131, dont le siège social est sis 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne, représentée par Monsieur Grégory Rabuel en qualité de Président,

Agissant en qualité d'associé unique (l'« **Associé Unique** »), propriétaire de la totalité des 517.507 actions composant le capital social de la Société,

La société KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Grégoire Menou, régulièrement convoquée, est absente et excusée

La société Deloitte & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Madame Hélène de Bie, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Et après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les copies des lettres de convocation des Commissaires aux comptes ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 arrêtés par le Président ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- le texte des projets de décisions ;
- les statuts de la Société,

Déclare être appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Conventions règlementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des frais et charges non déductibles fiscalement ;
- Renouvellement du mandat du co-Commissaire aux comptes titulaire ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes, **approuve** les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2020 (bilan, compte de résultat et annexes), tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice de 397 775 784,61 euros.

En conséquence, il donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

#### DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de 397 775 784,61 euros en totalité au poste « *Réserves diverses* », qui passerait ainsi après affectation de 283 142 369,23 euros à 680 918 153,84 euros.

Le report à nouveau resterait inchangé et s'élèverait à 0 euro.

L'Associé Unique **constate** par ailleurs que la réserve légale est intégralement dotée et s'élève à 7.891.981,75 euros.

L'Associé Unique **constate** également que les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la moitié du capital social et s'élèvent à 860 981 118 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rapporté que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

- le 29 octobre 2019, la Société a procédé à une distribution exceptionnelle de 999.999.476,38 d'euros à son actionnaire Ypso France. Le montant de la distribution éligible à l'abattement est de 0 euro.

#### TROISIEME DECISION

L'Associé Unique **constate** que les conventions suivantes, au sens de l'article L. 227-10 du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

- l'avenant au Senior Facility Agreement (en date du 6 juin 2006), intitulé « Ninth amendment and restatement agreement » conclu le 8 mai 2014 (ainsi que ses avenants successifs) entre notamment, (i) Ypso Holding Sarl en qualité de Parent, (ii) Ypso France SAS en qualité de Company, Borrower et Guarantor, et (iii) la Société en qualité d'Obligor (iv) BNP Paribas en qualité de Retiring Agent et de Retiring Security Agent, (v) Deutsche Bank AG, London Branch et Deutsche Bank AG, New York Branch en qualité de New Agents et (vi) les nouveaux prêteurs (New Lenders) qui y sont listés (tels que ces termes sont définis dans ledit avenant) ;

- le contrat de garantie rédigé en langue anglaise et intitulé « Facility Guaranty » conclu le 21 mai 2014 (ainsi que ses avenants successifs) aux termes duquel la Société, SFR Group, Ypso France SAS, Altice B2B France SAS, Numericable US LLC, Completel SAS et Numericable US SAS, Coditel Debt Sarl, Ypso Finance Sarl et Ypso Holding Sarl sont devenues garantes (Guarantors) au titre du contrat de crédit d'un montant maximum total en principal égal à la somme de 1.900.000.000 euros et \$2.600.000.000 rédigé en langue anglaise et intitulé « Term Loan Credit Agreement » (le « Contrat de Prêt à Terme »), soumis au droit de l'état de New York (Etats-Unis) et conclu le 8 mai 2014 entre, inter alia, (i) SFR Group, Ypso France SAS et Numericable US LLC en qualité de Borrowers, (ii) Deutsche Bank AG, London Branch, en qualité d'Administrative Agent pour les sous-tranches en euros (Euro Denominated Loans), (iii) Deutsche Bank AG, New York Branch, en qualité d'Administrative Agent pour les sous-tranches en dollars (Dollar Denominated Loans), et (iv) Deutsche Bank Securities INC.,

J.P. Morgan Limited, Goldman Sachs International, Barclays Bank PLC, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Suisse International, Morgan Stanley Bank International Limited et ING Bank NV en qualité de Joint Lead Bookrunners et de Joint Lead Arrangers ;

- un contrat de crédit revolving d'un montant maximum en principal de 750.000.000 € soumis au droit anglais, rédigé en langue anglaise et intitulé « Revolving Facilities Agreement » (le « Contrat de Crédit Renouvelable ») et conclu le 8 mai 2014 (ainsi que ses avenants successifs) entre, inter alia, (i) SFR Group, Ypso France SAS, la Société et Completel SAS en qualité de Borrowers, (ii) la Société, Numericable-SFR, Ypso France SAS, Numericable US SAS, Numericable US LLC, Completel SAS, Altice B2B France SAS, Ypso Finance S.à r.l., Ypso Holding S.à r.l. et Coditel Debt S.à r.l. en qualité de Guarantors (sous réserve des limitations de garantie qui y sont identifiées), (iii) Deutsche Bank AG, London Branch, J.P. Morgan Limited, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Goldman Sachs International, ING Bank NV, Barclays Bank PLC, BNP Paribas, Crédit Suisse International et Morgan Stanley Bank International Limited en qualité de Mandated Lead Arrangers ;

- une convention intercréanciers soumise au droit anglais, rédigée en langue anglaise et intitulée « Intercreditor Agreement », conclue le 8 mai 2014 (ainsi que ses avenants successifs) entre, inter alia, (i) SFR Group, en qualité de Company, (ii) la Société, Altice B2B France SAS, Completel SAS, Ypso France SAS, Numericable US LLC, Ypso Finance S.à r.l., Ypso Holding S.à r.l., Numericable US SAS et Coditel Debt s.à r.l. en qualité de débiteurs (Obligors), et, le cas échéant, de créancier intra-groupe (Intercompany Creditor), (iii) l'agent fiduciaire au titre des Notes (Senior Secured Notes Trustee), (iv) l'agent (Facility Agent) au titre du Contrat de Crédit Renouvelable, (v) les agents (Administrative Agents) au titre du Contrat de Prêt à Terme et (vi) le Security Agent ;

- les contrats d'adhésion rédigés en langue anglaise et intitulés « Supplemental Indentures » en qualité de Guarantor aux contrats d'émission conclus le 8 mai 2014 (ainsi que ses avenants successifs) par SFR Group d'obligations garanties senior (Senior Secured Notes) d'un montant maximum total en principal de (i) 2.400.000.000 dollars portant intérêts au taux de 47/8% et remboursables en 2019, (ii) 1.000.000.000 euros portant intérêts au taux de 53/8% et remboursables en 2022, (iii) 4.000.000.000 dollars portant intérêts au taux de 6% et remboursables en 2022, (iv) 1.250.000.000 euros portant intérêts au taux de 55/8% et remboursables en 2024 et (v) 1.375.000.000 dollars portant intérêts au taux de 61/4% et remboursables en 2024 (les « Notes ») en faveur des banques J.P. Morgan Securities LLC, J.P. Morgan Securities plc, Deutsche Bank AG, London Branch, Deutsche Bank Securities Inc., Goldman Sachs International, Barclays Bank PLC, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Suisse Securities (Europe) Limited, Morgan Stanley & Co. International plc, ING Bank N.V., London Branch, Natixis, Société Générale, UniCredit Bank AG et Mediobanca – Banca di Credito Finanziario SpA en qualité de porteurs d'obligations senior initiaux (Initial Purchasers) ;

- le contrat d'adhésion rédigé en langue anglaise et intitulé « Accession Agreement to Purchase Agreement » conclu par la Société aux termes duquel la Société adhère en qualité de garant (« Guarantor ») au contrat d'acquisition des Notes conclu le 23 avril 2014 par SFR Group en qualité d'« Issuer » relatif à la souscription des « Notes » par les banques J.P. Morgan Securities LLC, J.P. Morgan Securities plc, Deutsche Bank AG, London Branch, Deutsche Bank Securities Inc., Goldman Sachs International, Barclays Bank PLC, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Suisse Securities (Europe) Limited, Morgan Stanley & Co. International plc, ING Bank N.V., London Branch, Natixis, Société Générale, UniCredit Bank AG et Mediobanca – Banca di Credito Finanziario SpA en qualité d'« Initial Purchasers », pour un montant maximum en principal équivalent à 7.873.000.000 euros, soumis au droit de l'état de New York ;

- le prêt intragroupe d'un montant total de 243 530 milliers d'euros conclu le 21 mai 2014 entre Altice France en qualité de prêteur et la Société en qualité d'emprunteur (et amendé le 27 novembre 2014).

L'Associé Unique **constate** que les conventions suivantes, au sens de l'article L. 227-10 du Code de commerce, ont été conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Une convention de prêt intragroupe entre la Société et Ypso France (avenant au contrat cadre intitulé *Loan agreement* du 18 décembre 2013) en date du 8 janvier 2021 avec effet au 20 mai 2020 et conclue pour une durée de 4 ans.
- Une convention de prêt intragroupe entre la Société et Ypso France (avenant au contrat cadre intitulé *Loan agreement* du 18 décembre 2013) en date du 8 janvier 2021 avec effet au 20 mai 2020 et conclue pour une durée de 4 ans.

#### QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique **prend acte**, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, que la Société a engagé les dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39 dudit Code, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 pour 14 milliers euros.

#### CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique constate que le mandat du co-Commissaire aux comptes titulaire, Deloitte & Associés, et le mandat du Commissaire aux comptes suppléant, BEAS, sont arrivés à expiration.

L'Associé Unique **décide** de procéder au renouvellement du mandat en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire :

**Deloitte & Associés**  
Tour Majunga  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce, l'Associé Unique **décide** de ne pas procéder au renouvellement du Commissaire aux comptes suppléant.

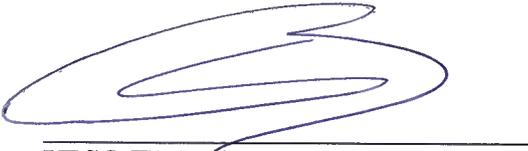
#### SIXIEME DECISION

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légalement requises, notamment de publicité et de dépôt.

\* \*  
\*

[Signature sur la page suivante]

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



**YPSO FRANCE**

*Associé Unique*

*Représenté par Grégory Rabuel*

# **SFR FIBRE SAS**

## **COMPTES SOCIAUX**

### **ET ANNEXES**

**2020**



**SFR FIBRE SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 78 919 817,50 euros  
Siège social : 10 rue Albert Einstein - 77420 Champs sur Marne  
RCS Meaux - 400461950

## **SFR FIBRE SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 78 919 817,50 euros

Siège social : 10 rue Albert Einstein - 77420 Champs sur Marne

RCS Meaux - 400461950

### **I. ETATS FINANCIERS**

- Bilan - Actif
- Bilan - Passif
- Compte de résultat

## 1. Bilan - Actif

Rubriques en euros	Montant Brut	Amortissements Provisions	Montant Net 31/12/2020	Montant Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement	290 310	106 569	183 741	199 870
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 269 657 756	1 205 850 392	63 807 364	92 577 732
Fonds commercial	3 668 298	65 857	3 602 441	3 300 579
Autres immobilisations incorporelles	105 909 189	29 012 857	76 896 332	67 404 092
Avances et acomptes				
<b>TOTAL Immobilisations Incorporelles</b>	<b>1 379 525 553</b>	<b>1 235 035 675</b>	<b>144 489 878</b>	<b>163 482 272</b>
Terrains	1 393 545		1 393 545	1 393 545
Constructions	139 786 561	48 215 521	91 571 040	91 035 277
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 206 051 503	3 342 524 828	863 526 675	908 983 040
Autres immobilisations corporelles	754 166 780	624 400 651	129 766 129	157 299 971
Immobilisations en cours	49 969 007		49 969 007	42 210 644
Avances et acomptes				
<b>TOTAL Immobilisations Corporelles</b>	<b>5 151 367 397</b>	<b>4 015 141 000</b>	<b>1 136 226 397</b>	<b>1 200 922 478</b>
Participations selon la méthode de MEQ				
Autres participations	30 654 439	15 049 940	15 604 498	13 279 675
Créances rattachées à des participations	72 053 479	72 053 479		
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 543 251		5 543 251	5 513 194
<b>TOTAL Immobilisations Financières</b>	<b>108 251 168</b>	<b>87 103 419</b>	<b>21 147 749</b>	<b>18 792 870</b>
<b>TOTAL Actif Immobilisé (II)</b>	<b>6 639 144 118</b>	<b>5 337 280 094</b>	<b>1 301 864 024</b>	<b>1 383 197 620</b>
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 012 022	1 390 386	1 621 636	1 276 276
<b>TOTAL Stock et En cours</b>	<b>3 012 022</b>	<b>1 390 386</b>	<b>1 621 636</b>	<b>1 276 276</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	4 078 693		4 078 693	399 121
Clients et comptes rattachés	488 587 636	47 289 480	441 298 156	424 801 159
Autres créances	739 744 792	185 850 857	553 893 935	262 073 820
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL Créances</b>	<b>1 228 332 429</b>	<b>233 140 337</b>	<b>995 192 091</b>	<b>686 874 979</b>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10 534 347		10 534 347	11 133 519
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>10 534 347</b>		<b>10 534 347</b>	<b>11 133 519</b>
Charges constatées d'avance	1 677 175		1 677 175	2 869 619
<b>TOTAL Actif Circulant (III)</b>	<b>1 247 634 666</b>	<b>234 530 723</b>	<b>1 013 103 943</b>	<b>702 553 514</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de rembt des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL Général (I à VI)</b>	<b>7 886 778 784</b>	<b>5 571 810 817</b>	<b>2 314 967 967</b>	<b>2 085 751 134</b>

## 2. Bilan - Passif

Rubriques en euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel	78 919 818	78 919 818
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	84 426 138	84 426 138
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	7 891 982	7 891 982
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	283 142 369	
<b>TOTAL Réserves</b>	<b>291 034 351</b>	<b>7 891 982</b>
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>397 775 785</b>	<b>283 142 369</b>
Subventions d'investissement	8 825 027	11 331 163
Provisions réglementées		
<b>TOTAL Capitaux Propres (I)</b>	<b>860 981 118</b>	<b>465 711 469</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	4 851 437	5 182 915
<b>TOTAL Autres Fonds Propres (II)</b>	<b>4 851 437</b>	<b>5 182 915</b>
Provisions pour risques	163 544 526	168 156 047
Provisions pour charges	6 502 910	6 488 122
<b>TOTAL Provisions pour Risques et Charges (III)</b>	<b>170 047 436</b>	<b>174 644 169</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 303 279	676 234
Emprunts et dettes financières divers	665 491 189	667 957 820
<b>TOTAL Dettes Financières</b>	<b>666 794 468</b>	<b>668 634 054</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	362 080 066	451 420 577
Dettes fiscales et sociales	115 090 877	153 231 858
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	67 174 961	61 166 348
Autres dettes	23 188 038	58 043 138
<b>TOTAL Dettes d'Exploitation</b>	<b>567 533 941</b>	<b>723 861 921</b>
Produits constatés d'avance	44 759 567	47 716 606
<b>TOTAL Dettes (IV)</b>	<b>1 279 087 976</b>	<b>1 440 212 581</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL Général (I à V)</b>	<b>2 314 967 967</b>	<b>2 085 751 134</b>

## 3. Compte de résultat

Rubriques en euros	France	Exportation	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises	2 652 283		2 652 283	749 617
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 094 488 384		1 094 488 384	1 126 522 905
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>1 097 140 667</b>		<b>1 097 140 667</b>	<b>1 127 272 521</b>
Production stockée				
Production immobilisée			10 161 402	9 560 825
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			42 227 663	34 976 773
Autres produits			382 281	170 755
<b>TOTAL des Produits d'Exploitation (I)</b>			<b>1 149 912 013</b>	<b>1 171 980 875</b>
Achats de marchandises			1 699 301	1 215 288
Variation de stock (marchandises)			-357 329	-736 110
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			303 802 176	389 637 996
Impôts, taxes et versements assimilés			44 925 285	42 533 895
Salaires et traitements			13 888 237	14 176 459
Charges sociales			6 340 807	10 983 378
Dotations d'exploitation			209 568 039	221 710 708
Sur immobilisations		dotations aux amortissements		
Sur actif circulant :		dotations aux dépréciations		
Pour risques et		dotations aux dépréciations	47 289 480	38 046 173
		dotations aux provisions	476 531	468 526
Autres charges			19 721 019	24 237 441
<b>TOTAL des Charges d'Exploitation (II)</b>			<b>647 353 547</b>	<b>742 273 755</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>502 558 466</b>	<b>429 707 119</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
Produits financiers de participations			3 662 719	3 652 711
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			12 756 957	10 935 756
Reprises sur provisions et transferts de charges			173 157 812	161 899 004
Différences positives de change			745	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL des Produits Financiers (V)</b>			<b>189 578 233</b>	<b>176 487 471</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			186 719 668	175 549 064
Intérêts et charges assimilés			34 044 573	35 200 602
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL des Charges Financières (VI)</b>			<b>220 764 241</b>	<b>210 749 666</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>-31 186 008</b>	<b>-34 262 196</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>471 372 458</b>	<b>395 444 924</b>

## 4. Compte de résultat (suite)

Rubriques en euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24 185 503	6 694 080
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 637 336	365 979
Reprises sur provisions et transferts de charges	27 683 956	77 472 020
<b>TOTAL des Produits Exceptionnels (VII)</b>	<b>54 506 795</b>	<b>84 532 079</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 984 362	31 481 624
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 604 419	15 768 862
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	22 656 542	81 755 545
<b>TOTAL des Charges Exceptionnelles (VIII)</b>	<b>53 245 323</b>	<b>129 006 030</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>1 261 472</b>	<b>-44 473 951</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	582 727	1 140 439
Impôts sur les bénéfices (X)	74 275 418	66 688 165
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>1 393 997 042</b>	<b>1 433 000 425</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>996 221 257</b>	<b>1 149 858 056</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>397 775 785</b>	<b>283 142 369</b>



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**DELOITTE & ASSOCIES**  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris la Défense Cedex  
France

*SFR Fibre S.A.S.*

***Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2020  
SFR Fibre S.A.S.  
10, rue Albert Einstein - 77420 Champs sur Marne  
*Ce rapport contient 32 pages*



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**DELOITTE & ASSOCIES**  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris la Défense Cedex  
France

## **SFR Fibre S.A.S.**

Siège social : 10, rue Albert Einstein - 77420 Champs sur Marne  
Capital social : € 78 919 818

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention de l'Associé unique de la société SFR Fibre S.A.S.,

### **Opinion**

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SFR Fibre S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les notes 2.1.1, 2.1.2, et 2.1.3 de l'annexe des comptes exposent notamment les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des actifs (immobilisations incorporelles, corporelles et financières, stocks et créances).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Votre société constitue des provisions pour risques et charges, selon les règles et méthodes comptables décrites dans la note 2.1.4 de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la société, et, le cas échéant, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Nous nous sommes également assurés que les principaux litiges identifiés étaient décrits de façon appropriée dans la note 4.8 de l'annexe.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives aux délais de paiement clients prévus par cet article.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris la Défense, le 18 juin 2021

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Deloitte & Associés



Grégoire Menou  
Associé



Hélène De Bie  
Associée

**SFR FIBRE SAS**

**COMPTES SOCIAUX**

**ET ANNEXES**

**2020**

**SFR FIBRE SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 78 919 817,50 euros

Siège social : 10 rue Albert Einstein - 77420 Champs sur Marne

RCS Meaux - 400461950

## **SFR FIBRE SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 78 919 817,50 euros

Siège social : 10 rue Albert Einstein - 77420 Champs sur Marne

RCS Meaux - 400461950

### **I. ETATS FINANCIERS**

- Bilan - Actif
- Bilan - Passif
- Compte de résultat

## 1. Bilan - Actif

Rubriques en euros	Montant Brut	Amortissements Provisions	Montant Net 31/12/2020	Montant Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement	290 310	106 569	183 741	199 870
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 269 657 756	1 205 850 392	63 807 364	92 577 732
Fonds commercial	3 668 298	65 857	3 602 441	3 300 579
Autres immobilisations incorporelles	105 909 189	29 012 857	76 896 332	67 404 092
Avances et acomptes				
<b>TOTAL Immobilisations Incorporelles</b>	<b>1 379 525 553</b>	<b>1 235 035 675</b>	<b>144 489 878</b>	<b>163 482 272</b>
Terrains	1 393 545		1 393 545	1 393 545
Constructions	139 786 561	48 215 521	91 571 040	91 035 277
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 206 051 503	3 342 524 828	863 526 675	908 983 040
Autres immobilisations corporelles	754 166 780	624 400 651	129 766 129	157 299 971
Immobilisations en cours	49 969 007		49 969 007	42 210 644
Avances et acomptes				
<b>TOTAL Immobilisations Corporelles</b>	<b>5 151 367 397</b>	<b>4 015 141 000</b>	<b>1 136 226 397</b>	<b>1 200 922 478</b>
Participations selon la méthode de MEQ				
Autres participations	30 654 439	15 049 940	15 604 498	13 279 675
Créances rattachées à des participations	72 053 479	72 053 479		
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 543 251		5 543 251	5 513 194
<b>TOTAL Immobilisations Financières</b>	<b>108 251 168</b>	<b>87 103 419</b>	<b>21 147 749</b>	<b>18 792 870</b>
<b>TOTAL Actif Immobilisé (II)</b>	<b>6 639 144 118</b>	<b>5 337 280 094</b>	<b>1 301 864 024</b>	<b>1 383 197 620</b>
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 012 022	1 390 386	1 621 636	1 276 276
<b>TOTAL Stock et En cours</b>	<b>3 012 022</b>	<b>1 390 386</b>	<b>1 621 636</b>	<b>1 276 276</b>
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>4 078 693</b>		<b>4 078 693</b>	<b>399 121</b>
Clients et comptes rattachés	488 587 636	47 289 480	441 298 156	424 801 159
Autres créances	739 744 792	185 850 857	553 893 935	262 073 820
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL Créances</b>	<b>1 228 332 429</b>	<b>233 140 337</b>	<b>995 192 091</b>	<b>686 874 979</b>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10 534 347		10 534 347	11 133 519
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>10 534 347</b>		<b>10 534 347</b>	<b>11 133 519</b>
Charges constatées d'avance	1 677 175		1 677 175	2 869 619
<b>TOTAL Actif Circulant (III)</b>	<b>1 247 634 666</b>	<b>234 530 723</b>	<b>1 013 103 943</b>	<b>702 553 514</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de rembt des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL Général (I à VI)</b>	<b>7 886 778 784</b>	<b>5 571 810 817</b>	<b>2 314 967 967</b>	<b>2 085 751 134</b>

## 2. Bilan - Passif

Rubriques en euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel	78 919 818	78 919 818
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	84 426 138	84 426 138
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	7 891 982	7 891 982
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	283 142 369	
<b>TOTAL Réserves</b>	<b>291 034 351</b>	<b>7 891 982</b>
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>397 775 785</b>	<b>283 142 369</b>
Subventions d'investissement	8 825 027	11 331 163
Provisions réglementées		
<b>TOTAL Capitaux Propres (I)</b>	<b>860 981 118</b>	<b>465 711 469</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	4 851 437	5 182 915
<b>TOTAL Autres Fonds Propres (II)</b>	<b>4 851 437</b>	<b>5 182 915</b>
Provisions pour risques	163 544 526	168 156 047
Provisions pour charges	6 502 910	6 488 122
<b>TOTAL Provisions pour Risques et Charges (III)</b>	<b>170 047 436</b>	<b>174 644 169</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 303 279	676 234
Emprunts et dettes financières divers	665 491 189	667 957 820
<b>TOTAL Dettes Financières</b>	<b>666 794 468</b>	<b>668 634 054</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	362 080 066	451 420 577
Dettes fiscales et sociales	115 090 877	153 231 858
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	67 174 961	61 166 348
Autres dettes	23 188 038	58 043 138
<b>TOTAL Dettes d'Exploitation</b>	<b>567 533 941</b>	<b>723 861 921</b>
Produits constatés d'avance	44 759 567	47 716 606
<b>TOTAL Dettes (IV)</b>	<b>1 279 087 976</b>	<b>1 440 212 581</b>
Ecart de conversion passif (V)		
<b>TOTAL Général (I à V)</b>	<b>2 314 967 967</b>	<b>2 085 751 134</b>

## 3. Compte de résultat

Rubriques en euros	France	Exportation	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises	2 652 283		2 652 283	749 617
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 094 488 384		1 094 488 384	1 126 522 905
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>1 097 140 667</b>		<b>1 097 140 667</b>	<b>1 127 272 521</b>
Production stockée				
Production immobilisée			10 161 402	9 560 825
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			42 227 663	34 976 773
Autres produits			382 281	170 755
<b>TOTAL des Produits d'Exploitation (I)</b>			<b>1 149 912 013</b>	<b>1 171 980 875</b>
Achats de marchandises			1 699 301	1 215 288
Variation de stock (marchandises)			-357 329	-736 110
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			303 802 176	389 637 996
Impôts, taxes et versements assimilés			44 925 285	42 533 895
Salaires et traitements			13 888 237	14 176 459
Charges sociales			6 340 807	10 983 378
<b>Dotations d'exploitation</b>	Sur immobilisations	dotations aux amortissements	209 568 039	221 710 708
		dotations aux dépréciations		
	Sur actif circulant :	dotations aux dépréciations	47 289 480	38 046 173
	Pour risques et	dotations aux provisions	476 531	468 526
Autres charges			19 721 019	24 237 441
<b>TOTAL des Charges d'Exploitation (II)</b>			<b>647 353 547</b>	<b>742 273 755</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>502 558 466</b>	<b>429 707 119</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
Produits financiers de participations			3 662 719	3 652 711
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			12 756 957	10 935 756
Reprises sur provisions et transferts de charges			173 157 812	161 899 004
Différences positives de change			745	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL des Produits Financiers (V)</b>			<b>189 578 233</b>	<b>176 487 471</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			186 719 668	175 549 064
Intérêts et charges assimilées			34 044 573	35 200 602
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL des Charges Financières (VI)</b>			<b>220 764 241</b>	<b>210 749 666</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>-31 186 008</b>	<b>-34 262 196</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>471 372 458</b>	<b>395 444 924</b>

## 4. Compte de résultat (suite)

Rubriques en euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24 185 503	6 694 080
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 637 336	365 979
Reprises sur provisions et transferts de charges	27 683 956	77 472 020
<b>TOTAL des Produits Exceptionnels (VII)</b>	<b>54 506 795</b>	<b>84 532 079</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 984 362	31 481 624
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 604 419	15 768 862
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	22 656 542	81 755 545
<b>TOTAL des Charges Exceptionnelles (VIII)</b>	<b>53 245 323</b>	<b>129 006 030</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)</b>	<b>1 261 472</b>	<b>-44 473 951</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	582 727	1 140 439
Impôts sur les bénéfices (X)	74 275 418	66 688 165
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>1 393 997 042</b>	<b>1 433 000 425</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>996 221 257</b>	<b>1 149 858 056</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>397 775 785</b>	<b>283 142 369</b>

## **SFR FIBRE SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 78 919 818 euros

Siège social : 10, rue Albert Einstein - 77 420 Champs-sur-Marne  
RCS Meaux - 400461950

### **II. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

- Faits caractéristiques
- Règles et méthodes comptables
- Informations relatives au bilan et au compte de résultat
- Autres informations

## Note 1. Faits caractéristiques de l'exercice

### Pandémie COVID-19 :

Le 11 mars 2020, l'épidémie de COVID-19 a été déclarée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme une pandémie mondiale, mettant en évidence les risques sanitaires de la maladie. Dans ce contexte et suite aux exigences réglementaires publiées par le gouvernement au cours des derniers mois la Société a activé un programme permettant de minimiser l'impact de la pandémie COVID-19. La COVID-19 a eu un impact limité sur les états financiers annuels de la Société au 31 décembre 2020 et pour la période de douze mois alors clos.

Dans le cadre des mesures économiques destinées à atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'industrie, l'État français a annoncé une série de mesures, dont certaines ont été utilisées par la Société pendant la période du confinement, notamment le chômage partiel. La Société a décidé d'appliquer le chômage partiel pour la période de mi-mars à mi-mai 2020 à environ 118 salariés dont les emplois ont été directement impactés par la quarantaine obligatoire imposée par l'Etat français. Ainsi, l'Etat français a versé aux salariés concernés l'équivalent de 84% de leur rémunération fixe et variable par mois et la Société a payé les 16% restants. La Société a reçu une subvention salariale de 330 milliers d'euros dans le cadre de cette mesure économique et a reconnu ce montant en réduction du poste « Salaires et traitements » dans le compte de résultat.

Sur la base des informations ci-dessus, la Société a déterminé que l'hypothèse de continuité d'exploitation est toujours appropriée.

### Autres frais caractéristiques :

Au cours de l'année 2020, SFR Fibre a signé des protocoles de résiliation des contrats de concession pour l'établissement et l'exploitation de réseau câblé avec rachat des biens et équipements du réseau avec les délégants des villes de Rodez et d'Epinal et sans rachat de réseau avec les délégants des villes de Rosbruck, de Munter, de Longwy, de Lamor Plage, d'Argentan et de 33 autres communes.

Les sorties des biens de retours (immobilisation) et les produits d'indemnisation de résiliation ont été comptabilisés en résultat exceptionnel. Les immobilisations ainsi acquises par SFR Fibre ont été comptabilisées selon les termes des contrats.

L'impact dans les comptes 2020 a été le suivant : 2 332 milliers d'euros d'indemnités de résiliation en produit exceptionnel, 10 160 milliers d'euros de valeur nette comptable suite à la sortie des biens de retours et comptabilisation en immobilisation des biens et équipements du réseau rachetés pour 2 635 milliers d'euros.

## Note 2. Principes et méthodes comptables

### 2.1. Principes généraux

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

[Les comptes ont été arrêtés par le président le 31 mai 2021.](#)

#### 2.1.1. Actif immobilisé : immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Les frais d'acquisition sont inclus dans le coût d'entrée des immobilisations.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des durées de vie estimées des immobilisations figurant ci-dessous.

➤ **Immobilisations incorporelles**

- Frais de constitution	20 ans
- Frais de recherche et de développement	3 ans
- Logiciels	1 à 8 ans
- Droits d'usage	15 à 40 ans
- Fonds de commerce	non amorti

➤ **Immobilisations corporelles**

- Constructions et bâtiments	20 ans
- Bâtiments techniques réseau	15 à 25 ans
- Agencements, Aménagements, Installations	10 ans
- Etudes, documentation et support	15 à 20 ans
- Equipements du réseau :	25 ans
✓Têtes de réseau (antennes, paraboles, ingénieries, réseaux actif et passif)	30 ans
✓Câbles, fibre optique, équipement passif et déploiement	30 ans
✓Génie civil, VRD (Voirie et Réseaux Divers) et fourreaux	40 ans
- Box HD, décodeurs et modems	4 et 5 ans
- Raccordement client	5 ans
- Matériels bureautiques et informatiques	3 à 4 ans
- Mobilier	10 ans
- Matériels de transport	4 ans

➤ **Dépréciation**

Les dépréciations d'actif sont comptabilisées conformément au règlement ANC 2014-03 et ANC 2015-06.

Pour rappel en 2014, un expert indépendant avait réalisé une évaluation de la valeur du réseau de la société à son actif conduisant à ajuster la dépréciation des immobilisations au 1er janvier 2014.

La dépréciation du réseau est reprise chaque année en proportion des amortissements pratiqués sur les valeurs brutes des immobilisations concernées. Ces dépréciations et reprises sont enregistrées en résultat exceptionnel.

➤ **Fonds commercial**

Selon le règlement ANC 2015-06 applicable depuis le 1er janvier 2016, les malis techniques sont affectés aux actifs sous-jacents.

Les actifs sous-jacents aux malis de fusion sont constitués des fonds de commerce relatifs à l'activité des entités fusionnées et font l'objet de tests de dépréciation. La Société calcule une valeur d'utilité de l'entreprise correspondant à une estimation des flux de trésorerie futurs que la Société s'attend à obtenir. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition des fonds de commerce.

➤ **Capitalisation des projets du réseau et des systèmes d'information**

Les projets des services du réseau et des systèmes d'information sont éligibles à la capitalisation des coûts pour les phases de développements de ces projets. La valorisation des temps passés sur chaque projet par les équipes Réseau et Systèmes est donc comptabilisée en immobilisations incorporelles.

## 2.1.2. Actif immobilisé : immobilisations financières

➤ **Titres de participation**

Les titres de participation sont enregistrés à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant rectifiée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat ou à la valeur de marché des titres.

Les frais d'acquisition de titres sont directement comptabilisés en charges.

Pour les participations détenues, lorsque la situation nette est négative sans perspectives probables d'évolution favorable, le compte courant est déprécié et si cette dépréciation n'atteint pas le montant de la situation nette négative, une provision complémentaire pour risque de comblement de passif est comptabilisée.

### ➤ **Autres immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont inscrites à leur valeur nominale et, le cas échéant, sont dépréciées en fonction de l'évaluation du risque de non-recouvrement.

## **2.1.3. Actif circulant**

### ➤ **Stocks**

Au 31 décembre 2020, les stocks sont composés des équipements fixes ADSL (modems et décodeurs), des lecteurs Blue Ray, des terminaux mobiles et des cartes à puce pour l'offre câble de Bouygues.

Le coût d'achat des marchandises comprenant le prix d'achat et les frais accessoires, est déterminé selon la méthode FIFO. Lorsque la valeur probable de la réalisation est inférieure à ce coût d'achat, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence.

Les stocks considérés comme non commercialisables sont totalement dépréciés sauf la dépréciation des cartes à puces pour Bouygues qui est déterminée selon la valorisation en stock.

Les matériels installés chez les abonnés sont comptabilisés en immobilisations pour le parc historique de la Société (offres SFR Fibre non migrés sur offres SFR).

### ➤ **Créances clients**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur comptable. Il est tenu compte de l'antériorité de la créance et du risque d'irrécouvrabilité. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, en fonction de l'évaluation du risque de non-recouvrement.

### ➤ **Autres créances**

Dès lors qu'une filiale présente une situation nette négative et sans perspectives probables d'évolution favorable, une dépréciation des comptes courants est constatée à hauteur de la quote-part de la situation nette négative.

## **2.1.4. Eléments du passif**

### ➤ **Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans les capitaux propres dans la rubrique adéquate au moment de leur perception.

La construction de certains réseaux câblés est réalisée grâce à l'octroi de subventions émanant des autorités concédantes concernées. Ces subventions sont rapportées au résultat au même rythme que celui des amortissements des biens auxquels ces premières se rapportent.

### ➤ **Avances conditionnées**

La construction de certains réseaux câblés est réalisée grâce à l'octroi de subventions émanant des autorités concédantes concernées ainsi que du Conseil Général (et présentées en avances conditionnées).

Ces subventions globales d'équipement portent sur des biens relevant du domaine concédé non renouvelables et non sujets à amortissement de caducité.

Ces subventions sont rapportées au résultat, par le biais d'une diminution des dotations d'amortissement d'exploitation, au même rythme que celui des amortissements des biens auxquels ces premières se rapportent (principe de rattachement des charges aux produits).

### ➤ **Provisions pour risques et charges**

Conformément au règlement CRC 2014-03, les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Pour les participations détenues, lorsque la situation nette est négative sans perspectives probables d'évolution favorable, le compte courant est déprécié et si cette dépréciation n'atteint pas le montant de la situation nette négative, une provision complémentaire pour risque de comblement de passif est comptabilisée.

### ➤ Provisions pour retraite

Régimes d'avantages au personnel :

En vertu d'obligations résultant de la législation française ou d'accords d'entreprise, SFR Fibre offre à ses salariés des prestations de retraite sous la forme de versement d'une indemnité lors du départ en retraite.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte la probabilité du maintien du personnel dans la société jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future, de l'actualisation financière ainsi que les contributions associées. De ce fait, SFR Fibre comptabilise des passifs au titre des retraites, ainsi que la charge nette correspondante sur toute la durée estimée de service des employés. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice de la manière suivante : l'amortissement y afférent est calculé en divisant l'excédent des profits et pertes actuariels au-delà de 10 % de la valeur de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du plan, si elle est supérieure, à l'ouverture de l'exercice, par la durée de vie active moyenne attendue des bénéficiaires.

Depuis 2015, SFR Fibre applique la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels établis selon les normes comptables françaises. Cette méthode implique l'utilisation d'un taux de rendement attendu égal au taux d'actualisation le cas échéant et la reconnaissance du coût des services passés par le résultat intégralement et immédiatement.

### ➤ Dettes

Les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Les primes de performance, primes d'intéressement et les congés payés sont évalués au moment le plus probable à payer.

### ➤ Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent principalement :

- des abonnements clients individuels et collectifs facturés d'avance,
- des produits de location du réseau facturés d'avance et dont le chiffre d'affaires est reconnu de façon linéaire sur la durée des contrats sous-jacents.

## 2.1.5. Compte de résultat

### ➤ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose essentiellement :

- de ventes d'abonnements TV, Internet haut débit et téléphonique à des particuliers et professionnels, des produits de location de décodeurs et modems et de refacturation de frais engagés pour le compte d'autres filiales. Les recettes d'abonnements et de location de terminaux constituant une prestation continue dans le temps, les revenus y afférents sont reconnus prorata temporis.
- du revenu relatif au Contrat, signé avec Altice France, de prestation de services d'assistance technique pour la production bout en bout d'infrastructures de boucle locale THD.

## 2.1.6. Autres points

### ➤ Fusions et opérations assimilées - Règles comptables du boni et du mali de fusion

Lors d'une opération de fusion, la société absorbante calcule un résultat de fusion, différence entre l'actif qu'elle a reçu de la société absorbée et de la valeur de cette participation dans ses comptes.

#### ✓ Comptabilisation du boni de fusion :

Le boni de fusion représente l'écart positif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée et la valeur comptable de cette participation.

Le boni est comptabilisé :

- dans le résultat financier à hauteur de la quote-part des résultats accumulés par la société absorbée depuis l'acquisition et non distribués
- et, dans les capitaux propres, au niveau des primes de fusion, pour le montant résiduel ou si les résultats accumulés ne peuvent être déterminés de manière fiable.

#### ✓ Comptabilisation du mali de fusion :

Le mali de fusion représente l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur comptable de cette participation. Le mali de fusion peut être décomposé en deux éléments :

- un mali technique correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue, aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, déduction faite des passifs non comptabilisés en l'absence d'obligation comptable dans les comptes de la société absorbée. Selon le règlement ANC 2015-06 applicable depuis le 1er janvier 2016, les malis techniques sont comptabilisés à l'actif du bilan en fonction des natures des actifs sous-jacents.
- un vrai mali, différence entre le mali de fusion et le mali technique, peut être représentatif d'un complément de dépréciation de la participation détenue dans la société absorbée, nécessaire au moment de la fusion. Le vrai mali est comptabilisé au compte de résultat en charges financières.

## Note 3. Informations relatives au bilan et compte de résultat

### 3.1. Bilan - Actif

#### 3.1.1. Immobilisations

*Variations de la valeur brute des immobilisations (milliers d'euros) :*

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	1 353 110	27 189	774	1 379 526
Immobilisations corporelles	5 091 621	105 362	45 615	5 151 367
Immobilisations financières	108 221	32	2	108 251
<b>TOTAL</b>	<b>6 552 952</b>	<b>132 583</b>	<b>46 391</b>	<b>6 639 144</b>

#### ➤ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées :

- de fonds de commerce pour 3 668 milliers d'euros composés essentiellement du fonds de commerce WIBOX acquis en 2016 pour 1 380 milliers d'euros, d'un fonds de commerce repris au bilan lors de la fusion simplifiée de Métroptic en 2017 pour 1 000 milliers d'euros et de droit au bail pour 686 milliers d'euros,
- de droit d'usage pour 1 011 631 milliers d'euros,
- de logiciels acquis pour 208 188 milliers d'euros,
- de logiciels créés en interne pour 83 679 milliers d'euros,
- de productions immobilisées pour 62 355 milliers d'euros,
- de bases des abonnés pour 3 327 milliers d'euros,
- des immobilisations en cours pour 6 386 milliers d'euros.

#### ➤ Immobilisations corporelles

Cette rubrique comprend principalement :

- des terrains pour 1 394 milliers d'euros,
- des constructions et aménagements pour 139 787 milliers d'euros,
- des installations techniques pour 4 206 052 milliers d'euros,
- des autres immobilisations pour 754 167 milliers d'euros,
- des immobilisations en cours pour 49 969 milliers d'euros.

#### ➤ Immobilisations financières

Cette rubrique comprend principalement :

- la participation de 100% dans le capital de TME pour 28 230 milliers d'euros en valeur brute (15 601 milliers d'euros en valeur nette),
- la participation de 95% dans le capital de Sequalum Participation pour 35 milliers d'euros en valeur brute et totalement dépréciée,

- les créances rattachées aux participations (prêt accordé à Sequalum SAS pour 72 053 milliers d'euros en valeur brute et totalement déprécié),

*Variations des amortissements (milliers d'euros) :*

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	1 159 524	57 936	1 105	1 216 355
Immobilisations corporelles	3 742 889	171 381	35 680	3 878 591
<b>TOTAL</b>	<b>4 902 413</b>	<b>229 317</b>	<b>36 785</b>	<b>5 094 946</b>

*Variations des dépréciations (milliers d'euros) :*

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	30 104		11 423	18 681
Immobilisations corporelles	147 809	0	11 259	136 550
Immobilisations financières	89 428	0	2 325	87 103
<b>TOTAL</b>	<b>267 341</b>	<b>0</b>	<b>25 007</b>	<b>242 334</b>

A fin 2020, les dépréciations constatées sur les immobilisations financières concernent principalement :

- le prêt accordé à Sequalum SAS pour 72 053 milliers d'euros,
- les titres de TME pour 12 629 milliers d'euros,
- les titres de Sequalum Participation pour 35 milliers d'euros,
- et les autres titres pour un montant de 2 385 milliers d'euros.

Les reprises pour dépréciation au titre de 2020 d'un montant de 25 007 milliers d'euros concernent principalement à des reprises pour dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles du réseau pour respectif 11 423 milliers d'euros et 11 234 milliers d'euros. Ces dépréciations sont reprises annuellement en proportion des amortissements pratiqués sur les valeurs brutes des immobilisations évaluées par un expert indépendant pour leur valeur réelle en janvier 2014. Ces dépréciations et reprises sont enregistrées en résultat exceptionnel.

*Variations des amortissements et des dépréciations (milliers d'euros) :*

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	1 189 628	57 936	12 528	1 235 036
Immobilisations corporelles	3 890 698	171 381	46 939	4 015 141
Immobilisations financières	89 428	0	2 325	87 103
<b>TOTAL</b>	<b>5 169 755</b>	<b>229 317</b>	<b>61 791</b>	<b>5 337 280</b>

*Variations de la valeur nette des immobilisations (milliers d'euros)*

	31/12/2020	31/12/2019	Variation annuelle
Immobilisations incorporelles	144 490	163 482	-18 992
Immobilisations corporelles	1 136 226	1 200 922	-64 696
Immobilisations financières	21 148	18 793	2 355
<b>TOTAL</b>	<b>1 301 864</b>	<b>1 383 198</b>	<b>-81 334</b>

### 3.1.2. Avances et acomptes versés

Les avances et acomptes s'élèvent à 4 079 milliers d'euros et comprennent principalement des avances Sacem.

### 3.1.3. Stocks

Les stocks d'un montant brut de 3 102 milliers d'euros sont composés principalement des équipements fixes ADSL (modems et décodeurs), et font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 1 390 milliers d'euros.

### 3.1.4. Créances

- Les créances clients et comptes rattachés d'un montant brut de 488 588 milliers d'euros sont composés principalement des créances clients et font l'objet d'une dépréciation pour un montant de 47 289 milliers d'euros.

- Les autres créances d'un montant brut de 739 745 milliers d'euros sont dépréciées pour 185 851 milliers d'euros. Les autres créances nettes de dépréciation s'élèvent en conséquence à 553 894 milliers d'euros et comprennent principalement :

- des créances de TVA pour 40 846 milliers d'euros,
- des avances en compte courant accordées par SFR Fibre à des sociétés du groupe Altice France pour 620 215 milliers d'euros en valeur brute dont 185 851 milliers d'euros font l'objet d'une dépréciation (comptes courants Sequalum Participation et Sequalum SAS). Les comptes courants sont rémunérés sur la base du taux Eonia,
- des débiteurs divers pour 47 369 milliers d'euros,
- des avoirs à recevoir de certains fournisseurs pour 18 948 milliers d'euros.

### 3.1.5. Echancier des créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant Brut	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	72 053		72 053
Autres immobilisations financières	5 543		5 543
Créances clients et comptes rattachés	488 588	488 588	
Autres créances	739 745	671 143	68 602
Charges constatées d'avance	1 677	1 590	87
<b>TOTAL</b>	<b>1 307 606</b>	<b>1 161 321</b>	<b>146 285</b>

### 3.1.6. Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	370 620	343 695
Autres créances	22 224	21 303
<b>TOTAL</b>	<b>392 843</b>	<b>364 998</b>

**3.1.7. Charges constatées d'avance**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Loyers et charges locatives	258	590
Sous-traitance		634
Redevance droit de passage	928	600
Autres	491	1 046
<b>TOTAL</b>	<b>1 677</b>	<b>2 870</b>

➤ **Echéance des charges constatées d'avance**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant Brut	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an
Charges constatées d'avance	1 677	1 590	87
<b>TOTAL</b>	<b>1 677</b>	<b>1 590</b>	<b>87</b>

**3.2. Bilan - Passif****3.2.1. Capital social**

<i>(en euros)</i>	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur totale
A l'ouverture de l'exercice	517 507	152,50	78 919 818
A la clôture de l'exercice	517 507	152,50	78 919 818

**3.2.2. Capitaux propres**

<i>(milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Distribution de dividendes	Augmentation Diminution (1)	31/12/2020
Capital social	78 920					78 920
Réserve légale	7 892					7 892
Réserves diverses		283 142				283 142
Primes	84 426					84 426
Report à nouveau (1)						
Dividendes						
Résultat	283 142	-283 142	397 776			397 776
Subvention d'investissement	11 331				-2 506	8 825
<b>TOTAL</b>	<b>465 711</b>	<b>0</b>	<b>397 776</b>	<b>0</b>	<b>-2 506</b>	<b>860 981</b>

(1) « Débiteur - / Créiteur + »

(2) « Augmentation + / Diminution - »

Le 26 juin 2020 il a été décidé par l'Associé unique, Ypso France, d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice 2019 d'un montant de 283 142 milliers d'euros au poste des « Réserves diverses », qui est passé de 0 euro à 283 142 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2020, le montant total des subventions perçues par la Société s'élève à 21 885 milliers d'euros. Sur l'exercice 2020, ces subventions ont été reprises dans le compte de résultat pour un montant de 2 637 milliers d'euros. Le montant cumulé des subventions reprises en résultat s'élève à 13 060 milliers d'euros.

Les principaux réseaux ayant bénéficié de telles subventions sont ceux des villes suivantes : Liévin, Le Mans, Epinal, Sarreguemines, Lyon (EPARI).

### 3.2.3. Autres fonds propres

<i>(milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Avances conditionnées	5 183		331	4 851
<b>TOTAL</b>	<b>5 183</b>		<b>331</b>	<b>4 851</b>

Les avances conditionnées d'un montant de 4 851 milliers d'euros au 31 décembre 2020 sont des subventions globales d'équipement qui portent sur des biens relevant du domaine concédé non renouvelables et non sujets à amortissement de caducité.

Ces subventions sont rapportées au résultat, par le biais d'une diminution des dotations d'amortissement d'exploitation au même rythme que celui des amortissements des biens auxquels ces premières se rapportent (principe de rattachement des charges aux produits) pour un montant total de 331 milliers d'euros.

Le montant cumulé des subventions rapporté au résultat s'élève à 4 851 milliers d'euros.

Les réseaux ayant bénéficié de telles subventions sont: la Communauté de Communes le Château (CCC), la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs (CCME), le Sivom les Châteaux, la Communauté de Communes de Sélestat (CCS), la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig et Environs (CCMME), le Sivu Plaine de la Bruche (SPB), la Communauté de Communes Pays de la Zorn (CCPZ), la Communauté de Communes de Rhin (CCR) et Brunstatt.

### 3.2.4. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les litiges en cours et autres risques.

<i>(milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Dotations	Reprises (1)	31/12/2020
Provisions pour litiges	502	127	-23	606
Provisions pour retraite	6 370	386	-253	6 503
Provisions pour restructuration	118		-118	
Provisions pour risques financiers	89 698	22		89 721
Provisions pour risques divers	77 956	811	-5 548	73 218
<b>TOTAL</b>	<b>174 644</b>	<b>1 345</b>	<b>-5 942</b>	<b>170 047</b>

(1) dont 805 milliers d'euros non utilisées.

## ➤ Ventilation des dotations et reprises

<i>(milliers d'euros)</i>	Dotations	Reprises
Exploitation	477	-940
Financière	869	
Exceptionnelle		-5 002
<b>Impact résultat</b>	<b>1 345</b>	<b>-5 942</b>
Fusion		
Impact Immobilisations		
Impact autres		
<b>TOTAL</b>	<b>1 345</b>	<b>-5 942</b>

## ➤ Détail des provisions

Litiges : cette provision couvre les risques afférents aux procédures contentieuses engagées à l'encontre de SFR Fibre. Tous les contentieux provisionnés sont actuellement en attente d'audience ou de plaidoirie devant un tribunal.

Risques financiers : une provision pour risque a été constatée compte-tenu l'évolution de la situation négative de la filiale Sequalum Participation.

Risques divers : les provisions correspondent à des risques liés à des contentieux avec des tiers à l'entreprise. Les reprises non utilisées correspondent à des contentieux soldés au cours de l'exercice 31/12/2020 au bénéfice de la Société.

## 3.2.5. Dettes financières

Les dettes financières s'élèvent à 666 794 milliers d'euros et sont composées comme indiqué suit :

- Les emprunts et les dettes auprès des établissements de crédits d'un montant de 1 303 milliers d'euros comprennent des découverts bancaires.
- Les emprunts et dettes financières divers d'un montant de 665 491 milliers d'euros et sont composées essentiellement :
  - de prêts intragroupes :
    - prêt accordé par Ypso France pour 344 950 milliers d'euros contracté le 21 janvier 2014 au taux de 4,767% avec une échéance au 21 mai 2020, prorogée au 15 mai 2024,
    - prêt accordé par Altice France pour 243 530 milliers d'euros le 21 mai 2014 et amendé le 27 novembre 2014, avec une échéance au 21 mai 2020, prorogée au 15 mai 2024 et avec un taux d'intérêt annuel de 4,723%.
  - de titres subordonnés à durée indéterminé TSDI émis par la Société et dont l'unique souscripteur est le groupe Suez (Vilorex)  
Cet emprunt est destiné à assurer le financement de la construction des prises des villes comprises dans la Plaque Sud du Sipperec et sa rémunération annuelle s'élève à 7% du montant non amorti des TSDI. L'amortissement est soumis à conditions. La dette relative aux TSDI représente un montant total de 61 millions d'euros au 31 décembre 2020 (principal + intérêts capitalisés depuis l'origine). L'échéance a été estimée supérieure à 5 ans. Les TSDI émis dans le cadre du présent contrat ont une durée indéterminée. Ils ne seront remboursables qu'en cas de liquidation ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de la société émettrice.
  - de dépôts de garantie pour un montant de 16 241 milliers d'euros.

➤ **Echéancier des dettes financières**

<i>(milliers d'euros)</i>	2020			
	Montant Brut	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 303	1 303		
Emprunts et dettes financières divers	665 491	4 255	588 481	72 755
<b>TOTAL</b>	<b>666 794</b>	<b>5 558</b>	<b>588 481</b>	<b>72 755</b>

**3.2.6. Dettes d'exploitation**

Les dettes d'exploitation sont d'un montant total de 567 534 milliers d'euros composées principalement comme suit :

- dettes fiscales et sociales d'un montant de 115 091 milliers d'euros dont :
  - dettes de personnel et comptes rattachés pour 7 432 milliers euros,
  - dettes sociales et comptes rattachés pour 3 304 milliers d'euros,
  - dettes fiscales et comptes rattachés pour 31 850 milliers d'euros,
  - dettes de TVA pour 72 505 milliers d'euros.
- dettes fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés pour 362 080 milliers d'euros,
- dettes sur immobilisations et comptes rattachés pour 67 175 milliers d'euros,
- autres dettes d'un montant de 23 188 milliers d'euros composées essentiellement des avoirs à accorder (8 236 milliers d'euros), de clients créditeurs (2 131 milliers d'euros) et de dettes diverses (12 775 milliers d'euros).

➤ **Echéancier des dettes d'exploitation**

<i>(milliers d'euros)</i>	2020			
	Montant Brut	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	362 080	353 080	3 000	6 000
Dettes fiscales et sociales	115 091	115 091		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	67 175	65 675	1 200	300
Autres dettes	23 188	23 142	46	
<b>TOTAL</b>	<b>567 534</b>	<b>556 988</b>	<b>4 246</b>	<b>6 300</b>

➤ **Charges à payer**

<i>(milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	181 314	202 459
Dettes fiscales et sociales	12 146	28 898
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 676	33 610
Autres dettes	8 236	11 302
<b>TOTAL</b>	<b>237 371</b>	<b>276 268</b>

### 3.2.7. Comptes de régularisation (Passif)

#### ➤ Produits constatés d'avance

<i>(milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Location réseau	26 522	30 289
Clients individuels et collectifs	18 238	17 428
<b>TOTAL</b>	<b>44 760</b>	<b>47 717</b>

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 44 760 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et concernent principalement :

- des abonnements clients individuels et collectifs facturés d'avance,
- des produits de location du réseau facturés d'avance et dont le chiffre d'affaires est reconnu de façon linéaire sur la durée des contrats sous-jacents.

#### ➤ Echancier des produits constatés d'avance

<i>(milliers d'euros)</i>	2020			
	Montant Brut	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Location réseau	26 522	3 478	9 967	13 077
Clients individuels et collectifs	18 238	18 238	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>44 760</b>	<b>21 716</b>	<b>9 967</b>	<b>13 077</b>

### 3.3. Compte de résultat

#### 3.3.1. Résultat d'exploitation

##### ➤ Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est présenté net des remises accordées aux clients et est essentiellement réalisé en France.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Prestations de services	1 091 824	1 121 406
Ventes de packs et mobiles	2 652	750
Produits annexes	2 665	5 117
<b>TOTAL</b>	<b>1 097 141</b>	<b>1 127 273</b>

Le chiffre d'affaires comprend principalement les ventes d'abonnements TV, Internet haut débit et téléphonique à des particuliers et professionnels, des produits de location de décodeurs et modems et 254 860 milliers d'euros de prestation de services d'assistance technique pour la production bout en bout d'infrastructures de boucle locale THD.

##### ➤ Production immobilisée

La production immobilisée d'un montant 10 161 milliers d'euros est principalement composée de la capexisation des projets de systèmes d'information (558 milliers d'euros), les services du réseau (8 069 milliers d'euros) et du marketing GP (1 534 milliers d'euros).

### ➤ Reprises de provisions et transferts de charges

Ce poste d'un montant de 42 228 milliers d'euros est composé de reprises de provisions principalement liées aux provisions sur actif circulant pour 38 046 milliers d'euros, les provisions sur créances étant intégralement reprises puis reconstituées sur l'exercice, et aux reprises de provisions pour risque et charges pour 940 milliers d'euros.

### ➤ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation d'un montant de 647 354 milliers d'euros se composent principalement :

- de charges externes pour 303 802 milliers d'euros,
- d'impôts, taxes et versements assimilés pour 44 925 milliers d'euros,
- de charges de personnel pour 20 229 milliers d'euros,
- de dotations aux amortissements et aux provisions pour 257 334 milliers d'euros.

### ➤ Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation d'un montant de 19 721 milliers d'euros sont essentiellement composées de coûts d'interconnexion ADSL, de redevances de droits de passage, de droit d'auteur, de droit de retransmission cinématographique et audiovisuelle et de créances irrécouvrables passées en perte de l'exercice.

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements des immobilisations	209 568	221 711
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	477	469
Dotations aux provisions pour actif circulant d'exploitation	47 289	38 046
<b>TOTAL</b>	<b>257 334</b>	<b>260 225</b>

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 est un bénéfice de 502 558 milliers d'euros.

### 3.3.2. Résultat financier

Le résultat financier se traduit par une perte de 31 186 milliers euros, il est composé principalement des éléments suivants :

- intérêts et charges assimilés pour un montant de 34 045 milliers d'euros (principalement des intérêts sur emprunts intragroupes de 27 946 milliers d'euros),
- produits financiers de participation et d'intérêts sur compte courants pour 15 073 milliers d'euros,
- dotations aux provisions financières pour 186 720 milliers d'euros composées principalement des dépréciations des comptes courants Sequalum Participation (167 367 milliers d'euros) et Sequalum SAS (18 484 milliers d'euros) et de dotations pour risques financiers (869 milliers d'euros),
- reprises sur provisions pour 173 158 milliers d'euros composées principalement de reprises pour dépréciations des titres TME (2 325 milliers d'euros) et des comptes courants de Sequalum Participation (156 012 milliers d'euros) et Sequalum SAS (14 821 milliers d'euros).

### 3.3.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se traduit par un bénéfice de 1 261 milliers d'euros et est constitué des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24 186	6 694
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 637	366
Reprises sur provisions et transferts de charges	27 684	77 472
<b>TOTAL</b>	<b>54 507</b>	<b>84 532</b>

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion sont composés principalement :

- d'un dégrèvement de 11 645 milliers d'euros comptabilisé au titre des redressements en matière de TVA qui avaient été initialement mis à la charge de la société sur certains services de télévision sur les années 2011 et 2012, suite au jugement du Tribunal Administratif de Montreuil du 17 juillet 2020. Aucun appel n'a été interjeté au titre de ce jugement.
- de produits d'indemnisation de résiliation dans le cadre des rachats des biens et équipements du réseau pour 2 332 milliers d'euros.
- d'un avoir de 5 553 milliers d'euros relatifs aux exercices 2018 et 2019.

Les produits exceptionnels sur opérations de capital correspondent à des quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice pour 2 637 milliers d'euros.

Le poste Reprises sur provisions et transfert de charges est principalement composée :

- d'une reprise de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles d'un montant de 22 682 milliers d'euros dont reprise de dépréciation des immobilisations réseau pour 22 657 milliers d'euros.
- d'une reprise de provisions pour risques et charges pour un montant de 5 002 milliers d'euros dont principalement 4 884 milliers d'euros concernant les litiges.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 984	31 482
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 604	15 769
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	22 657	81 756
<b>TOTAL</b>	<b>53 245</b>	<b>129 006</b>

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital correspondent à des sorties d'immobilisations incorporelles et corporelles pour 9 604 milliers d'euros qui concernent principalement des sorties des biens de retours (fin de contrat de concession).

Les charges sur opérations de gestion d'un montant de 20 984 milliers d'euros sont composées principalement d'une charge de 11 085 milliers d'euros correspondant à une régularisation liée aux taux de TVA appliqués sur certaines offres facturées par SFR Fibre et concernant le service de télévision. Ainsi la société a versé un montant de TVA complémentaire afin de porter le taux de TVA à 20% sur les offres historiques et marques blanches de la société sur certains services de télévision lorsque ceux-ci sont facturés concomitamment avec un service de communications électroniques, ainsi que sur certaines options couplant un service de télévision et un service de VOD.

Les dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions sont composées de dotations aux amortissements et aux dépréciations d'immobilisations pour un montant de 22 657 milliers d'euros.

### 3.3.4. Impôt sur les bénéfices et résultat net

Le taux global de l'impôt sur les sociétés est de 32,02% au 31/12/2020.

#### ➤ Ventilation des impôts entre résultats courants et résultats exceptionnels

*(milliers d'euros)*

NET	Résultat avant impôt	Participation	Impôt	Résultat comptable
Courant	471 372	-583	-74 275	396 514
Exceptionnel	1 261			1 261
<b>TOTAL</b>	<b>472 634</b>	<b>-583</b>	<b>-74 275</b>	<b>397 776</b>

Le résultat net est un bénéfice de 397 776 milliers d'euros après déduction de l'impôt sur les bénéfices d'un montant de 74 275 milliers d'euros.

#### ➤ Dette future d'impôt

L'impôt différé est calculé au taux d'impôt de droit commun de 28,41% pour un retournement en 2021 et au taux de 25,83% au-delà :

<i>(milliers d'euros)</i>	Base	Impôt
Charges à répartir		
Autres bases de passif d'impôts	28	7
<b>Accroissements de la dette future d'impôt</b>	<b>28</b>	<b>7</b>
Retraite	-6 503	-1 680
Report des déficits	-501 444	-136 165
Autres différences temporaires déductibles	-6 589	-1 722
<b>Allègement de la dette future d'impôt</b>	<b>-514 536</b>	<b>-139 567</b>
<b>TOTAL GENERAL (créance nette future d'impôt)</b>	<b>-514 508</b>	<b>-139 560</b>

## Note 4. Autres informations

### 4.1. Effectif

L'effectif moyen inscrit en 2020 est de 334 personnes.  
Il se répartit comme suit :

- Cadres	285
- Non cadres	49

### 4.2. Rémunération des dirigeants

Le Président et les Directeurs Généraux n'ont pas été rémunérés par SFR Fibre au cours de l'exercice.

### 4.3. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

La dette actuarielle au 31 décembre 2020 est évaluée selon les hypothèses suivantes :

- Départ volontaire à l'initiative du salarié à 65 ans,
- Taux moyen des charges sociales patronales : 48,95 %
- Autres taux présentés dans le tableau ci-après :

	2020	2019
Taux d'actualisation	0,40%	0,60%
Taux de croissance des salaires	2,00%	2,00%

Le taux d'actualisation déterminé par un actuare est basé sur les taux « iBoxx € Corporates AA ».

Le montant des écarts actuariels non reconnus au 31 décembre 2020 constituant les engagements hors bilan représente une perte de 442 milliers d'euros.

#### 4.4. Intégration fiscale

La Société est intégrée fiscalement au sein du périmètre d'Altice France depuis le 1er janvier 2014. La Société acquittera l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale auprès de cette dernière au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Le résultat fiscal de l'exercice est remonté dans le cadre de l'intégration fiscale à Altice France. Les déficits générés pendant l'intégration fiscale sont reportables dans les conditions de droit commun dans le cadre de cette intégration fiscale et pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont la société serait redevable vis-à-vis de sa société mère. Les déficits fiscaux nés pendant la période d'intégration fiscale ne sont plus reportables en cas de cessation du groupe fiscal Altice France ou de sortie dudit groupe fiscal de la société.

#### 4.5. Engagement hors bilan

##### 4.5.1. Engagements donnés

###### ➤ Engagements liés aux emprunts bancaires et obligataires

Le Groupe a mis en place en mai 2014 des emprunts obligataires et prêts à terme pour refinancer sa dette historique et financer une partie de l'acquisition de SFR. En juillet 2015, sous la forme d'une tranche additionnelle au sein de la même documentation juridique que les emprunts levés en mai 2014, le Groupe a émis un nouveau prêt à terme dans le but de refinancer ses lignes de revolving. Puis pour financer une partie de la distribution de décembre 2015, le Groupe a levé une dette à terme en octobre 2015. Cette dernière a aussi été structurée comme une tranche additionnelle de la documentation existante. En avril 2016, le Groupe a émis de nouveaux emprunts obligataires et prêts à terme pour refinancer une partie des emprunts levés en 2014. En octobre 2016, le Groupe a de nouveau émis des nouvelles tranches de prêts à terme. L'ensemble des emprunts émis en 2016 ont été structurés comme des dettes additionnelles dans la documentation existante. En avril et octobre 2017, le Groupe a procédé à un refinancement de certaines de ses dettes à termes qui ont été structurées comme des dettes additionnelles dans la documentation existante. En juillet et août 2018, le Groupe a refinancé ses dettes obligataires en euros et en dollars à maturité 2022. En septembre 2019, le Groupe a refinancé ses obligations à échéance 2024 en euros et en dollars. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Groupe a émis de nouveaux billets en euros et en dollars à échéance 2029. Ces dettes ont été structurées comme des dettes additionnelles dans la documentation existante.

Dans le cadre de ces différents emprunts hébergés dans la même documentation financière, un certain nombre de filiales du Groupe dont SFR ont nanti certains actifs auprès des banques (titres de participation des sociétés du Groupe, comptes bancaires, prêts intragroupes, marques et fonds de commerce).

###### ➤ Contrat de crédit-bail

Les engagements au titre des contrats de crédit-bail sont récapitulés dans la Note 4.6 Informations concernant les opérations de crédit-bail.

###### ➤ Engagements liés aux contrats de location simple

Le montant des loyers futurs minimaux pour les contrats de location simple est détaillé dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Paiements futurs minimaux	Échéance			2019
		A moins d'un an	Entre deux et cinq ans	Au-delà de cinq ans	
Loyers administratifs	14	2	5	7	11
Loyers techniques	20	5	9	6	21
Autres	0.01	0.01	0.00	0.00	0.01
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>32</b>

Les engagements de loyers concernant le Campus Altice à Balard Paris 15eme s'élèvent à 400 millions d'euros. Le montant total des loyers futurs techniques comprend des droits de passage et des loyers liés au droit d'utilisation des fibres optiques.

#### 4.5.2. Autres engagements

##### ➤ Engagements contractuels

Dans le cadre de son activité d'opérateur de réseaux électroniques, la Société requiert des licences, autorisations ou contrats pour l'usage des domaines publics et privés par ses infrastructures. A ce titre, la Société verse généralement des redevances aux gestionnaires des dits domaines (municipalités, départements) ou propriétaires. Par ailleurs, dans le cadre de ses activités courantes, la Société a conclu des contrats de sous-traitance, notamment pour la maintenance de certains réseaux.

La Société a également souscrit dans le cadre de son activité des engagements d'achat de programmes TV.

##### ➤ Engagements de financement à recevoir

SFR Fibre bénéficie d'un engagement de financement à recevoir de Suez sous forme de TSDI dans le cadre de la construction du réseau du Sipperec pour 1,1 million d'euros.

#### 4.6. Informations concernant les opérations de crédit-bail

##### Valeur des immobilisations en crédit-bail (en milliers d'euros)

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	Cumulées	
Terrains	174			174
Constructions	6 005	140	3 186	2 819
Installation, matériels et outillages (*)	106 969	7 322	100 052	6 917
Autres	5 471	142	3 967	1 503
<b>TOTAL</b>	<b>118 619</b>	<b>7 603</b>	<b>107 205</b>	<b>11 414</b>

##### Redevances et valeurs de rachat relatives aux immobilisations en crédit-bail (en milliers d'euros) :

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	
Terrains						0
Constructions		10 618				0
Installation, matériels et outillages		195 014				0
Autres	127	4 983	68	217		284
<b>TOTAL Actifs en Crédits Bail</b>	<b>127</b>	<b>210 615</b>	<b>68</b>	<b>217</b>	<b>0</b>	<b>284</b>

##### Montant des levées d'option effectuées en 2020 (en milliers d'euros) :

Montant	
Terrains	
Constructions	
Installation, matériels et outillages	
Autres	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

#### 4.7. Transactions entre parties liées

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas des d'informations complémentaires visées à l'article R. 123-198-11° du code de commerce.

## 4.8. Litiges

La Société est impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité.

Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il est jugé probable que de tels litiges entraînent des coûts à la charge de la Société et que le montant de ces coûts peut être raisonnablement estimé. Seuls les procédures et litiges les plus significatifs auxquels la Société est partie sont décrits ci-après.

La Société n'a pas connaissance d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont la Société est menacée) que celles mentionnées ci-dessous au présent paragraphe, susceptibles d'avoir eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

### 4.8.1. Litiges civils et commerciaux

#### ➤ Litiges en cours

#### **Enquête approfondie de la Commission européenne sur la cession par certaines collectivités d'infrastructures câblées**

Le 17 juillet 2013, la Commission européenne a indiqué avoir décidé d'ouvrir une enquête approfondie afin de déterminer si la cession d'infrastructures câblées publiques opérée entre 2003 et 2006 par plusieurs collectivités territoriales françaises à SFR Fibre (ex NC Numericable) était conforme aux règles de l'Union Européenne en matière d'aides d'État. Dans le cadre de l'annonce de l'ouverture de cette enquête approfondie, la Commission européenne a indiqué qu'elle estime que la cession de biens publics à une entreprise privée sans compensation appropriée confère à celle-ci un avantage économique dont ne bénéficient pas ses concurrents et constitue par conséquent une aide d'État au sens des règles de l'Union Européenne et que la cession à titre gracieux de réseaux câblés et de fourreaux opérée par 33 municipalités françaises, selon ses estimations, au profit de SFR Fibre confère un avantage de ce type et comporte par conséquent une aide d'État. La Société nie fermement l'existence d'aides gouvernementales.

#### ➤ Litiges clos

Aucun litige survenu les années précédentes n'a été clos au cours de l'exercice écoulé.

## 4.9. Procédures avec les autorités fiscales

L'administration fiscale a procédé à plusieurs vérifications depuis 2005 concernant le taux de TVA applicable aux offres multi-play du Groupe et dans une moindre mesure sur la taxe sur les opérateurs de services de communications électroniques. Selon les dispositions du Code Général des Impôts, les services de télévision sont assujettis à un taux réduit de TVA de 10%, les services de presse sont assujettis au taux réduits de 2,1 %, tandis que les services internet et de téléphonie sont soumis au taux normal de TVA de 20%.

Les Autorités Fiscales ont redressé l'application de la TVA sur certaines offres multi-play sur les années 2011 à 2016. La Société conteste la totalité des redressements envisagés et a engagé des recours et contentieux, se situant à différents stades selon les exercices ainsi redressés.

L'entreprise a comptabilisé le montant approprié en provisions dans ses comptes conformément à son évaluation des risques au 31 décembre 2020.

Enfin, la Société est en cours de vérification de comptabilité sur l'exercice 2017.

## 4.10. Filiales et Participations

Voir annexe 1

## 4.11. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sont mentionnés dans l'annexe des comptes consolidés.

#### **4.12. Comptes consolidés**

Les comptes de la Société sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés de la société Altice France SA et de la société Altice Europe, société cotée aux Pays-Bas jusqu'au 26 janvier 2021.

#### **4.13. Evènements postérieurs à la clôture**

Néant

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Autres Capitaux Propres (*)	Quote part du capital détenu	Valeur Comptable des titres détenus		Prêts et avances non remboursés Bruts	Montant des cautions et avals donnés	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES</b>										
(Titres dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital)										
<b>1) Filiales ( plus de 50% du capital ) :</b>										
TME SA 55 Rue 320 Fort - 76 600 TOURNEVILLE SIREN : 414 113 621	4 704	10 897	100.00%	28 230	15 601			4 780	2 325	
SEQUALUM PARTICIPATION SAS 1 Square Bela Bartock - 75 015 PARIS SIREN : 503 508 632	37	(257 125)	95.00%	35		167 367			(11 367)	
<b>2) Participations ( de 10% à 50% du capital ) :</b>										
(3) CERGY PONTOISE TV CABLE Hotel de la Communauté - 95 000 CERGY PONTOISE SIREN : 332 305 812	38		49.40%	19	-					
(1) MEDIA DE L'OUEST PARISIEN ( MOP ) 43 Bd Vauban - 78 280 GUYANCOURT SIREN : 339 627 937	81	639	15.00%	8	-			1 467	86	
(1) TV7 BORDEAUX SA 23 Quai de Queyries - 33 100 BORDEAUX SIREN : 424 580 298	101	246	7.10%	103	-	2		1 188	296	
(2) MEDIAMETRIE EXPANSION SA 70 Rue Rivay - 92 300 LEVALLOIS PERRET SIREN : 392 044 707	843	(450)	12.50%	229	-			-	(422)	
(1) CABLE TOULOUSAIN VIDEOCOMMUNICATION SAEM 25 Rue Valade - 31 000 TOULOUSE SIREN : 341 997 179	350	(138)	20.53%	2 008	-			-	(9)	
(3) MANTES TV CABLE Rue des Pierrettes - 78200 MAGNANVILLE SIREN : 338 994 478	38		36.72%	19	-	2				
<b>B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX</b>										
(Titres dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1% du capital)										
Participations dans des sociétés françaises (ensemble)										
				4	4					

(\*) y compris le résultat de l'exercice, mais avant affectation

(1) Données de l'exercice 2019

(2) Données de l'exercice 2018

(3) Données non disponibles